



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 54517

## Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences de la propagation plus rapide que prévue du virus de la grippe A (H1N1). En effet, contrairement aux prévisions, les cas de contamination confirmés se sont multipliés au cours de ces dernières semaines notamment dans des établissements scolaires. Le virus semble bien être à présent dans une phase de diffusion active. Cette évolution donne un écho particulier à la décision de l'Organisation mondiale de la santé de relever à 6 le niveau d'alerte pandémique. Située dans l'hémisphère sud, La Réunion voit débiter la période de l'hiver austral, plus propice à la circulation du virus. De plus, les vacances scolaires sont souvent l'occasion de déplacements entre l'île et l'extérieur, ce qui accroît encore les risques. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui sont prises pour limiter les risques d'apparition d'une crise sanitaire. Elle aimerait savoir notamment si des mesures sont prévues au niveau des aéroports et des ports de l'île. De même, les hôpitaux de La Réunion font-ils partie des hôpitaux de référence ? L'épidémie de chikungunya qui a frappé La Réunion en 2006 est encore dans tous les esprits et l'ensemble des acteurs de la santé plaident pour une application stricte du principe de précaution face à la menace que constitue la pandémie de grippe A.

## Texte de la réponse

La menace pandémique liée à la propagation du virus A (H1N1) fait l'objet de la mobilisation constante du Gouvernement, dès les premiers jours de l'alerte lancée par l'Organisation mondiale de la santé, le 24 avril 2009. La France a pu anticiper la préparation de la réponse à une pandémie grippale, grâce aux travaux initiés dès 2005 suite à l'émergence du virus H5N1, plus connu sous le nom de « grippe aviaire ». Si les deux virus sont très différents, notamment quant à leur degré de létalité, l'organisation du dispositif de surveillance, de prévention et de prise en charge des personnes atteintes s'en rapproche à maints égards et a considérablement facilité la mise en place, à La Réunion comme sur tout le territoire, du dispositif actuel. Les mesures applicables aux ports et aéroports de La Réunion sont similaires à celles en vigueur en France métropolitaine. La préparation du dispositif réunionnais a été supervisée par le préfet de La Réunion. Une plate-forme départementale dédiée au stockage des masques et antiviraux nécessaires à la population affectée par le virus A (H1N1) a été armée auprès du centre hospitalier départemental Félix Guyon à Saint-Denis, siège du SAMU et par ailleurs hôpital de référence pour la grippe A (H1N1). Quatre établissements de santé ont été spécifiquement désignés pour accueillir et traiter les patients dans l'hypothèse où l'état de leur santé le nécessiterait. Il s'agit des centres hospitaliers de Saint-Denis, de Saint-Benoît, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Comme dans chaque département, l'établissement de santé, siège de SAMU, a été pourvu d'une première dotation plus conséquente que les autres établissements de santé. Les 250 pharmacies d'officine de l'île ont été approvisionnées en masques, à hauteur de 1 500 unités chacune. Plus globalement, le Gouvernement a fait acheminer 1 700 000 masques (antiprojections et FFP2) supplémentaires, qui sont venus s'ajouter aux 740 000 masques déjà en place. Le stock d'antiviraux en place fin juillet 2009 s'élevait à près de 80 000 boîtes. Une arrivée maritime était prévue fin août pour acheminer sur place 83 palettes supplémentaires de masques FFP2 et antiprojections. Ces dotations seront immédiatement complétées si l'évolution épidémiologique le nécessite. Placé initialement au

centre du dispositif parce qu'immédiatement mobilisable, l'hôpital est redevenu, depuis le 23 juillet 2009, la structure dédiée aux cas les plus complexes. Il est depuis cette date et de ce fait déchargé de la prise en charge des patients qui, dans l'immense majorité des cas aujourd'hui, se voient proposer un traitement par leur médecin traitant, comprenant des masques antiprojections, gratuits sur prescription et, si nécessaire, des antiviraux depuis lors disponibles et fournis en pharmacie. Les 883 médecins libéraux de La Réunion, ont été destinataires, dès 2005, d'un kit de protection comprenant des masques de protection. Cette dotation, qui était destinée à sensibiliser les médecins confrontés aux premiers cas susceptibles de se présenter à eux, a été renouvelée pour ceux qui en ont fait la demande. Ce dispositif est aujourd'hui complété par une série de recommandations et d'informations destinées à faciliter la prise en charge des patients, auxquelles les professionnels de santé peuvent se référer, via un site internet qui leur est spécifiquement dédié et qui est régulièrement actualisé en fonction de l'évolution de l'épidémie. Enfin, et pour assurer l'information des Réunionnais, la ministre de la santé et des sports, qui s'est rendue sur place les 28 et 29 août 2009, a demandé la création d'un numéro gratuit, dédié à la grippe.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Huguetta Bello](#)

**Circonscription :** Réunion (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54517

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2009, page 6882

**Réponse publiée le :** 6 octobre 2009, page 9503